



PIAL DANS LE 77 :

Le « paradigme », c'est pas le paradis !

Compte rendu de l'audience avec la DIPATE du Lundi 09
Novembre 2020



Suite à la RIS du 8 octobre, la DIPATE a enfin accédé à notre demande d'audience le lundi 9 novembre.

Celle-ci s'est tenue en visio-conférence et une délégation de 5 camarades de la CGT Educ'action 77 a pu y participer dont 4 AESH du département.

La DIPATE, quant à elle, était représentée par son Secrétaire Général, la DASEN-adjointe, l'IA-ASH, la Cheffe de la DIPATE et la responsable de gestion des AESH.

La DIPATE prévoyant 1h15 de réunion, celle-ci a finalement duré un peu plus de 2h tant le nombre de points à l'ordre du jour était important et la pugnacité de la délégation CGT était au rendez-vous !

- **Effectifs :**

La DSDEN emploie actuellement 1696,70 ETP, ce qui représente environ 2000 AESH.

Elle n'a reçu, pour cette rentrée, qu'une enveloppe de 78 ETP, soit environ seulement 150 AESH ! Quand on estime l'augmentation du nombre d'élèves notifiés sur le département, cette enveloppe paraît déjà largement insuffisante.

- **Ambiance :**

La délégation a rendu compte des mauvais rapports de travail entre les personnels de la DIPATE et du Lycée van Dongen et les demandes des AESH.

Le Secrétaire Général s'est montré vivement étonné et s'est engagé à être plus vigilant sur ce point et à mieux communiquer avec les AESH. Pour lui, tout est une question de message entre l'émetteur et le récepteur...

- **Mail reçu le 22 octobre 2020 :**

Pour compléter ce point de « communication », nous avons ainsi abordé la « réception » catastrophique, en pleine période de congés des AESH, du mail leur demandant leur niveau de formation et copie de leurs diplômes.

Face à l'inquiétude que ce mail a créé, la DIPATE regrette qu'il ait été envoyé durant les congés « mais nous ne pouvons pas travailler uniquement sur 36 semaines » (sic) !

Le SG tente de nous rassurer : ce mail n'avait que pour seul but la mise à jour de la base et leur anticipation d'une évolution de carrière dans les années à venir...

Cette réponse reste relativement insatisfaisante puisque que l'évolution de carrière n'est pas conditionnée par nos diplômes !

Le SG tente encore de nous rassurer en nous spécifiant qu'en aucun cas, cette enquête n'influera sur les renouvellements des AESH.

Nous l'informons du **climat de défiance des AESH** vis à vis de la DIPATE qui s'est désormais instauré. Nous rappelons le pêché originel : l'augmentation du temps de travail de 2h sans augmentation de salaire avec les nouveaux CDD de 3 ans et l'envoi chaotique d'avenants pour la mise en place des PIAL. Ainsi, toutes les communications de la DIPATE aux AESH sont devenues source de stress.

- **Indemnité compensatrice de hausse de la CSG :**

L'information du ministère est bien arrivée jusqu'à Melun. Elle sera mise en place, évidemment dans le strict respect des textes pour tou.tes les AESH embauchée.es avant le 1er janvier 2018, mais manifestement pas avant l'année prochaine.

- **Mise en place des PIAL :**

Le Secrétaire Général nous indique que cette mise en place s'est faite en application du nouveau cadre de gestion et du cadre national.

Le SG pense qu'elle a été bien menée.

Evidemment, nous lui faisons part des retours alarmants des collègues et nous étonnons du zèle de la DIPATE à installer ce mode de gestion que nous refusons !

Il y a 87 PIAL sur des zones étendues dû à la ruralité du territoire mais la DIPATE espère que les ERSEH font preuve de « bienveillance » dans l'affectation des AESH par rapport à leur lieu d'habitation. Pour la DIPATE, les secteurs géographiques dessinés sont « à taille humaine ». La carte des PIAL sera communiquée lors du prochain CDEN.

Nous faisons part de nos regrets quant au saupoudrage des heures d'accompagnement et des quotités d'heures parfois réduites à 3h par semaine par élève, alors que l'IA-ASH nous annonce que la moyenne d'une notification mutualisée est de 12h.

Les chiffres de 90% d'AESH-M et seulement de 10% d'AESH-individuels sur le département sont bien révélateurs de la mutualisation forcée.

Nous dénonçons ce nouveau mode de gestion qui fait perdre complètement le sens du travail aux AESH. Les collègues ont le sentiment, depuis la rentrée, de ne pas avoir commencé le travail auprès des élèves qu'ils accompagnent à force d'affectations du jour au lendemain sur différents établissements, d'emplois du temps mouvants, d'élèves dont on perd l'accompagnement,...autant de changements qui sont en totale contradiction avec la principe annoncé et martelé par le ministère de notre désormais appartenance à l'équipe éducative !

Nous dénonçons ce mode de gestion qui se résume à une simple gestion comptable de la pénurie, au détriment des élèves que nous accompagnons.

Après nous avoir récité le bréviaire ministériel sur l'autonomie des élèves en situation de handicap justifiant ces PIAL, l'IA-ASH montre qu'elle a pleinement conscience que ces PIAL sont un « changement de paradigme » qui influe sur nos méthodes de travail habituel.

**Nouveau « paradigme » mais au détriment du sens de la fonction d'AESH !
Nouveau « paradigme » mais pas le paradis pour les AESH !**

Concernant la non signature des avenants, dont l'envoi n'avait pas respecté la forme juridique, la DIAPTE apprend que nombre d'entre eux n'ont pas été signés ! « Ils ont du passer entre les mailles du filet ». Ainsi, de nouveaux envois devraient être faits dans la forme et la DIPATE nous conseille vivement de les signer...

Sur cette gestion, nous réclamons que les EDT soient désormais fixés à l'année et que les AESH soient prévenus au minimum 1 semaine à l'avance des modifications.

De plus, nous redemandons l'arrêt des services partagés dans le cadre des PIAL durant la période de forte diffusion du COVID.

- **Dissolution de la chaîne hiérarchique :**

Pour clore le sujet des PIAL, nous avons abordé la question du rôle des enseignants-référents et leur implication dans les nouvelles modalités d'affectation.

Les AESH se retrouvent perdus dans les ordres hiérarchiques, entre les gestionnaires de la DIPATE ou du lycée mutualisateur, les IEN, les chefs d'établissements, les directrices, les coordinateurs PIAL, les têtes de PIAL et maintenant le rôle des ERSEH.

Nous dénonçons la stratégie managériale cachée derrière cette dissolution volontaire de la chaîne hiérarchique, stratégie permettant que l'agent, esseulé dans son PIAL, soit à la merci de décisions arbitraires, ne sachant plus à qui se référer pour le respect de ses droits.

Nous rappelons que les textes juridiques s'appliquent malgré cette stratégie et que l'affectation revient à la DIPATE, employeur et non aux enseignants-référents ! Le rôle de l'enseignant-référent est lui aussi régi par des textes réglementaires et dans aucun des textes l'affectation des AESH ne lui revient.

Après insistance, l'IA-ASH nous avoue enfin, qu'en interne, **le rôle d'affectation a été confié aux ERSEH**, en application de la circulaire qui laisse effectivement la possibilité de confier aux enseignants ce rôle (et ainsi de percevoir l'indemnité afférente prévue dans les textes) !

Cela n'est pas un hasard que ce rôle ait été dévolu aux ERSEH. Il s'agit d'un élargissement du cadre de leurs missions que nous dénonçons !

L'Education Nationale s'octroie des droits qui bafouent ceux des élèves en situation de handicap !

Le payeur devient pleinement prescripteur d'un bout à l'autre de la chaîne d'inclusion : du rôle de l'IA-ASH au sein des CDAPH pour influencer à une mutualisation systématique des notifications jusqu'à l'application, sur le terrain, d'une mutualisation forcée par l'enseignant-référent qui est censé garantir l'application des PPS !

Nous dénonçons avec force ce dévoiement qui participe à la dégradation de nos conditions de travail !

Nous demandons que le rôle de chacun soit bien identifié dans l'application des textes réglementaires et que chacun s'occupe de son cadre de compétence.

Le PIAL ne peut être une zone de non-droit !

Enfin, nous insistons sur le fait que les handicaps des élèves sont depuis la rentrée, de plus en plus lourds à gérer. Nous regrettons que l'inclusion scolaire se fasse au rabais dans un contexte général de manque de place en IME et de casse des RASED. Les classes avec dispositif ULIS et l'inclusion scolaire en milieu ordinaire ne peut devenir la salle d'attente en IME !

- **Crise sanitaire :**

Nous alertons la DIPATE sur le fait que dans certaines écoles, les collègues n'aient toujours pas de masques, ni de gel hydro-alcoolique.

Le SG se montre extrêmement soucieux de ces problèmes et nous demande que tous les retours lui soient faits pour pallier ces manques.

Un rappel sera fait aux IEN afin de fournir des masques de type 2 aux AESH. Elle ne peut pas intervenir sur le gel hydro-alcoolique qui n'est pas géré par eux.

En conclusion, le SG se félicite de la qualité de l'échange et nous terminons par lui demander que, face à la défiance et au mépris ressentis par les AESH du 77, que la DIPATE fasse preuve d'une plus grande humanité.

Au nouveau « paradigme » dans lequel veut nous entraîner le ministère, et la DIPATE en particulier dans son zèle, opposons notre force à ce que ce paradigme ne devienne pas encore plus l'enfer !

Opposons à leur « paradigme », le paradis que nous souhaitons construire :

- Un vrai statut de la fonction publique, catégorie B**
- Un vrai salaire**
- Un temps plein à 24h**
- Une véritable formation de qualité !**